Canada Province de Québec M.R.C. de Beauharnois-Salaberry Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

### 2015/04/07

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 7 avril 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier

M. Jean-Guy St-Onge

M. Camille Deschamps

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M<sup>me</sup> Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### 2015-095 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

### 2015-096 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

 Que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point suivant à l'item Varia :

9.1 Mandat à l'*Union des Municipalités du Québec* pour l'achat de sel à déglaçage des chaussées (Chlorure de sodium)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

## 2015-097 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015 À 20 H

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

### 2015-098 AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE INCENDIE

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que les achats suivants soient autorisés :

PES Canada 2 pièces («Single head » et « single split

Bon 773642 head»)

260 \$ plus les taxes applicables

CMP Mayer inc. 2 gaffes à gypse et 4 supports à outils

Bon 773643 320 \$ plus les taxes applicables

Crossfit Vaudreuil Tapis protecteur camion incendie

Bon 773644 400 \$ taxes incluses

Aréo Feu 10 paires de gants

Bon 773645 550 \$ plus les taxes applicables

PG Mécanique Remplacement des courroies du véhicule

Bon 773646 unité d'urgence

167,85 \$ plus les taxes applicables

Globocam Réparation camion 311

Bon 773647 831,69 \$ plus les taxes applicables

Autonomic Fluide (urée)

Bon 773649 21,98 \$ plus les taxes applicables

Fondation des pompiers Documentati

Bon 773650

Documentation pour une activité des

pompiers pour l'école

120 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

### 2015-099 ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que les municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine ainsi que les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services municipaux de sécurité incendie et d'en établir les conditions;

Considérant qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, il y a lieu de formaliser et d'uniformiser l'organisation du service d'entraide de protection contre les incendies sur le territoire (Action 10);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multicaserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC (Action 34 : objectif 6, art. 6.2.1. alinéa F) paragraphe 2);

Considérant que la majorité des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC doit mettre en place une procédure afin de vérifier régulièrement le nombre de pompiers disponibles, comme il est prévu dans les plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de chacune des municipalités et villes de la MRC (Action 13);

Considérant qu'il y a lieu de redéfinir l'entraide (réponse multicaserne) selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre, comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- De conclure l'«Entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies», telle que déposée.
- D'autoriser la mairesse madame Caroline Huot et la directrice générale madame Louise Maheu Denis à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

## 2015-100 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-04 et les documents afférents.

# 2015-101 DON À CAMP SOLEIL DE MÉLISSA

Il est proposé par M. Michel Taillefer

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à Camp Soleil de Mélissa, organisme venant en aide aux personnes handicapées intellectuelles ou physiques de tous âges, un don de 100 \$ dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

# 2015-102 DON À LA 7<sup>E</sup> ÉDITION DU HOCKEYTON DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde un don de 100 \$ pour l'édition 2015 du Hockeyton de la Sûreté du Québec de la MRC Beauharnois-Salaberry, au bénéfice d'ESPACE Suroît de Salaberry-de-Valleyfield.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-103 TOURNOI DE GOLF – SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÎT

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût de 2 billets au coût de 150 \$ chacun pour permettre à 2 élus de participer au Tournoi de golf 2015 de la Société d'Alzheimer du Suroît qui se tiendra le 7 août 2015 au Club de Golf Saint-Anicet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-104 DON - SEMAINE D'ACTION BÉNÉVOLE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de remettre au Centre d'Action Bénévole dans le cadre de la Semaine d'Action bénévole un chandail et un jeu de carte à l'effigie de la Municipalité.
- Que M. Jean-Guy St-Onge procède à la remise des articles promotionnel pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas

## 2015-105 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 7 avril 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires mars 2015	950099 à 950158	27 670,70 \$
Journal des achats 11-03-15	131966 à 131971	6 332,25 \$
Journal des achats 19-03-15	131972 à 131974	1 075,65 \$
Journal des achats 27-03-15	131975 à 132029	99 396,32 \$
Journal des achats 7-04-15	132030 à 132057	41 220,92 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

# 2015-106 RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2015 – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le règlement numéro 286-2015 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux », soit adopté et entre en vigueur conformément à la Loi.
- Que le texte de ce règlement soit déposé en annexe du présent livre de délibération de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-107 RENOUVELLEMENT – ASSURANCE COLLECTIVE 2015

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de renouveler le contrat d'assurance collective, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, aux tarifs et conditions proposés par les Assurances Joanne Brisson Dumouchel inc.
- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents relatifs à ce renouvellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

# 2015-108 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

 Que le rapport financier et le rapport du vérificateur déposés par le cabinet de comptables agréés Goudreau Poirier inc., pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

## 2015-109 AUTORISATION D'ACHAT – ÉQUIPEMENT DE BUREAU

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que l'achat suivant soit autorisé :

Servicofax Télécopieur

Bon 745374 504,74 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-110 DON – COMPÉTITION ÉQUESTRE WESTERN DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Il est proposé par M. Michel Taillefer

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à Compétition équestre Western de Saint-Stanislas-de-Kostka un don de 200 \$ pour la compétition équestre qui se tiendra à Saint-Stanislas-de-Kostka les 27 et 28 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

# 2015-111 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2015-033 DU 2 FÉVRIER 2015 - TOURNOI DE GOLF - ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARGE DU LAC ST-FRANÇOIS

Considérant la résolution numéro 2015-033 adoptée le 2 février 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter 1 billet (golf/souper);

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût d'un (1) billet (golf/souper) pour permettre à 1 élu de participer au Tournoi de golf de l'Association pour la sauvegarde du Lac St-François qui se tiendra le 26 juin 2015 au Club de golf de Saint-Anicet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-112 ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE DE LA NAVIGATION DANS BAIE-DES-BRISES ET HUNGRY BAY (VERSION CORRIGÉE)

Considérant la résolution numéro 2015-042 adoptée le 2 février 2015;

Considérant que des corrections ont été apportées au Code d'éthique de la navigation dans Baie-des-Brises et Hungry Bay;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte la version corrigée du Code d'éthique de la navigation dans Baie-des-Brises et Hungry Bay.
- Qu'un document soit produit et distribué aux plaisanciers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-113

ADOPTION DU 1° PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE AD-5

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

 Que le projet de règlement numéro 287-2015, modifiant le règlement de zonage numéro 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes et permettre l'agrandissement de la zone AD-5, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-114

### RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2015 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 147-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le règlement numéro 288-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 147-2002 de façon à modifier certaines dispositions relatives à la construction », soit adopté.
- Que le texte de ce règlement soit déposé en annexe du présent livre de délibération de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

# 2015-115 AUTORISATION DE DÉPENSES RELATIVES À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que les achats suivants soient autorisés :

Imprimerie Multiplus 825 dépliants – Guide à conserver Bon 745369 82,50 \$ plus les taxes applicables

Imprimerie Taillefer Un panneau 4 x 8 en coroplaste Bon 745373 210 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-116 AUTORISATION D'ACHAT – TRAVAUX PUBLICS (PARCS)

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les achats suivants soient autorisés :

R. Viau Peinture pour les jeux

Bon 586483 1855,45 \$ plus les taxes applicables

Les quais XBL Quai, passerelle livrés et installés Bon 586486 3375 \$ plus les taxes applicables

TechSport 6 sièges de balançoire

Bon 586487 1 siège de balançoire de bébé

464,50 \$ plus les taxes applicables

Acier Campi inc. Tuyaux de métal pour jeux

Bon 586488 501,82 \$ plus les taxes applicables

Nordak Marine Pictogrammes et lettrage pour les

Bon 586489 bouées nautiques

2543,10 \$ plus les taxes applicables

Entreprises D. Léger Réparer, sabler et peinturer les jeux

Bon 586490 2490 \$ plus les taxes applicables

Produit de béton Soulanges 34 dalles de béton pour les bouées

Bon 745375 2050 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-117 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU YOGA

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka rembourse à Madame Pagé les frais d'inscription du cours de *Yoga* au montant de 60 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-118 AUTORISATION – RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

Il est proposé par M. Camille Deschamps

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M<sup>me</sup> Miriame Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux évènements, à participer au *Rendez-vous Québécois du Loisir rural* les 7 et 8 mai 2015, au coût de 105 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacements représentant 284 km (aller-retour) x 2 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

# 2015-119 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AGRIESPRIT DE LA FINANCIERE AGRICOLE CANADA

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se doter d'une patinoire permanente;

Considérant que la patinoire permanente sera installée sur le terrain près de l'école primaire;

Considérant le nombre important d'utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adresse une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole Canada pour l'installation d'une patinoire permanente.

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise madame Miriame Dubuc-Perras, à titre de chargée de projet, à présenter cette demande d'aide financière.
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet si la demande d'aide financière est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-120 AUTORISATION DE DÉPENSES – DANSE DES ADOS

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

 Que le conseil municipal accepte de défrayer les dépenses relatives à la tenue de la *Danse des Ados* le 17 avril 2015, le tout au montant maximum de 1 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-121 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Considérant que la Municipalité de St-Stanislas-de-Kostka a reçu une proposition de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant l'article 14.7.1 du Code municipal;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses besoins et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux besoins de la municipalité, pour la saison 2015-2016;
- Que la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

### 2015-122 INFORMATIONS

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la *Municipalité* est à la recherche de 2 personnes pour le service des travaux publics, soit un chauffeur/journalier/opérateur (poste saisonnier) et un journalier (poste étudiant).
- Que se tiendra au Centre municipal, le 16 avril 2015 à 18 h 30, la soirée d'information pour le *Camp de jour 2015* qui sera suivie par une période d'inscription jusqu'à 21 h.
- Que la période d'inscription pour la *Programmation printemps/été 2015* se tiendra du 7 au 9 avril et du 13 au 16 avril au Centre municipal.
- Que l'*Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield* ouvrira ses portes le 22 avril 2015. Un guide sera distribué par le poste.

### 2015-123 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

## 2015-124 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la séance soit levée à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

(original signé)(original signé)Caroline HuotLouise Maheu DenisMairesseDirectrice générale et<br/>secrétaire-trésorière